

Département
de Seine et Marne

—
Arrondissement
de Torcy

—
Canton de
Pontault-Combault

VILLE DE PONTAULT-COMBAULT

77347 CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Excusés : 01

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT CINQ MAI à DIX NEUF HEURES, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 19 Mai 2020 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du Code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Bord, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GHOZELANE – Mme SHORT FERJULE – M. OUMARI – Mme PHONGPRIXA – M. TASD'HOMME – Mme PIOT – M. BECQUART – Mme DANY – M. HOUEMOND – Mme GINEYS – M. ROUSSEAU - Maires adjoints -

M. GANDRILLE – M. TABUY – M. NZIMBU – Mme DEMARIA – Mme LA SPINA - M. MOUILLOT – Mme TREZENTOS OLIVEIRA – M. ALCAZAR – Mme FERNANDES – Mme DE ALMEIDA LACERDA – Mme COQUERELLE – Mme CHIAULAGUET – M. BOURDELET – M. BACHELEY – Mme VENTURINI – M. FRISSON – Mme PERRIER – M. SITA – Mme ANANTHARAJAH – Mme AMBROSINI – Mme HEUCLIN – M. NOVAIS – Mme MARTIN – Mme COUESNON – Mme MER – M. DUMONT - Conseillers municipaux -

ABSENTS EXCUSES : M. FINANCE

POUVOIRS : M. FINANCE à Mme COUESNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SHORT FERJULE

SEANCE DU 25 MAI 2020

N° 2020_05_25-2

Ref : Directrice de cabinet

Objet: Indemnisation des commerçants suite aux travaux de l'avenue de la République

Monsieur Bord rappelle à l'assemblée que les travaux de voirie, d'assainissement et d'adduction d'eau ont été réalisés, sur l'avenue de la République, par la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, par le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de l'Ouest Briard et par la ville de Pontault-Combault.

Il précise que ces travaux, malgré la mise en place d'un dispositif d'information et de rencontres régulières avec les commerçants riverains, ont engendré des gênes importantes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018 approuvant la création d'une commission pour l'indemnisation des commerçants de l'avenue de la République,

Vu les conclusions de la commission d'indemnisation du 28 février 2020,

Considérant l'impact de la crise sanitaire et de la période de confinement sur l'activité des commerces comme motif impérieux nécessitant de poursuivre l'indemnisation au plus vite afin de soutenir leur activité,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

- APPROUVE les sommes correspondantes à l'indemnisation :

- 2 000 € pour LA BRINDILLE
- 4 911 € pour CHEZ CARLOS

- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à l'indemnisation de ces commerçants.

*Affichage le 23/05/2020
Env. à eu Pref : le 27/05/2020*

**Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie le 26 mai 2020**



**Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20200526-2020_05_25-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2020

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.